

Arrêté du 18 novembre 2016 portant agrément et renouvellement d'agrément national des associations et unions d'associations représentant les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique

18/11/2016

Ce texte délivre pour cinq ans un agrément au niveau national des associations : Association microphthalmie France ; Association Laurette Fugain ; Association réseau DES France.

Il renouvelle pour cinq ans à compter du 22 novembre 2016 l'agrément au niveau national des associations : Association immunodéficience primitive, recherche, information, soutien ; Association France spondylarthrites ; Association vaincre les maladies lysosomales ; Association française contre les myopathies.

Il renouvelle pour cinq ans à compter du 17 décembre 2016 l'agrément au niveau national des associations : Association alcool assistance et Association française des hémophiles.

Enfin, il renouvelle pour cinq ans à compter du 10 janvier 2017 l'agrément au niveau national de l'Association fibromyalgie France.